

SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**



2009.....2012

**Plan  
d'Actions  
Régional**

*Les actions de prévention prioritaires*

# SOMMAIRE

- P** **2** *Fonderies et établissements de traitement de surface : CMR*
- P** **4** *Action spécifique vers les très petites entreprises (TPE)*
- P** **6** *Détecteurs de lignes électriques aériennes*
- P** **8** *Secteur de la construction de pavillons individuels*
- P** **10** *Réduction de l'exposition des salariés aux poussières de bois dans les industries du bois et de l'ameublement*
- P** **12** *Bonnes pratiques de prévention dans les pressings*
- P** **14** *Prévention des TMS dans les filières viande de boucherie et avicole*
- P** **16** *Accueil des salariés dans les filières viande de boucherie et avicole*
- P** **18** *Prévention des TMS dans les centres de tri de déchets*
- P** **20** *Transport routier de marchandises*

# Fonderies et établissements de traitement de surface : CMR

## CTN A

### → Objectifs

Produire des documents techniques de référence pour les deux filières et faire évoluer 50 % des situations de travail pour réduire les expositions professionnelles aux CMR.

### → Description

34 fonderies (totalité de la filière) et 30 établissements de traitement de surface (soit 27 % des établissements répertoriés dans le n° de risque 285AA) feront l'objet d'un suivi individualisé sur la durée du PAR de façon à :

- élaborer deux guides d'évaluation des risques "Fonderie" et "Traitement de surface",
- définir des seuils d'exigence pour chacune de ces activités, notamment vis-à-vis des CMR.

Des prélèvements seront effectués par le LICO dans tout ou partie des établissements ciblés de façon à réaliser un état des lieux global qui sera porté à la connaissance des organisations professionnelles.

2009

- Réalisation de l'état des lieux de la filière "Fonderie" sur la base d'établissements visités en 2009 ou déjà connus
- Définition de seuils d'exigence pour cette filière (notamment vis-à-vis des polluants)
- Définition d'objectifs de résultats pour évaluer l'action dans les fonderies en 2012

2010

- Livraison du guide d'évaluation "Fonderie"
- Réalisation de l'état des lieux dans le secteur du "Traitement de surface" sur la base d'établissements visités en 2010 ou déjà connus
- Définition de seuils d'exigence pour la filière "Traitement de surface" (notamment vis-à-vis des polluants)
- Définition d'objectifs de résultats dans le secteur du "Traitement de surface" pour évaluer l'action en 2012

2011

- Livraison du guide d'évaluation "Traitement de surface"
- Poursuite du programme de visites dans les deux filières

2012

- Poursuite du programme de visites dans les deux filières
- Élaboration du bilan des actions engagées et résultats obtenus :
  - Nombre de situations de travail modifiées suite à nos recommandations (*exemples: réduction des expositions à la silice, nombre de bains substitués...*)
  - Nombre d'incitations financières positives ou négatives
- Communication du bilan global aux organisations professionnelles (*UIMM, Syndicat des fondeurs...*)

# Action spécifique vers les très petites entreprises (TPE)

## CTR1 : Métallurgie

### → Objectifs

Mieux intégrer la prévention dans les TPE (moins de 10 salariés), en ciblant les secteurs:

- fabrication et installation associées de matériels frigorifiques industriels (292FD)
- travaux d'intervention, de montage, démontage et entretien de matériels divers dans les usines - réparateurs mécaniciens - fabrication de manèges pour fêtes foraines (285DG)

Faire prendre en compte la méthodologie d'évaluation des risques préconisée par la CRAM dans 50 % des établissements cibles.

### → Description

La cible est constituée de 50 établissements (répartis entre les deux numéros de risque) qui ont la particularité d'avoir une part de leur activité qui s'effectue sur des sites clients.

Un état des lieux sera réalisé dans ces deux activités en 2009 pour rédiger un guide méthodologique pour aider chaque établissement à évaluer ses risques, rédiger son document unique et ses plans de prévention.

Chaque établissement fera ensuite l'objet d'un suivi individualisé sur la durée du PAR de façon à prendre en compte la méthodologie préconisée par la CRAM.

L'appropriation de cette méthodologie sera vérifiée, d'une part sur les documents rédigés par les établissements (document unique et plans de prévention), d'autre part lors des visites sur sites et sur chantiers.



2009

- Réalisation d'un état des lieux dans les deux activités sur la base de visites d'établissements
- Rédaction du guide méthodologique
- Test sur quelques établissements pour valider le guide

2010

- Poursuite du programme de visites et d'accompagnement

2011

- Poursuite du programme de visites et d'accompagnement
- Visites de contrôle (*établissements + chantiers*)

2012

- Poursuite des visites de contrôle (*établissements + chantiers*)
- Élaboration du bilan des actions engagées et résultats obtenus :
  - Nombre de documents uniques établis suivant nos recommandations
  - Nombre d'établissements rédigeant les plans de prévention suivant la méthodologie préconisée
  - Nombre d'incitations financières (*contrats, injonctions*)
- Communication du bilan global à l'UIMM

# Détecteurs de lignes électriques aériennes

CTN F

## → Objectifs

Réduction du risque électrique par contact avec des lignes électriques aériennes lors de la livraison de béton prêt à l'emploi (BPE).

Cette action concerne les fabricants de BPE et les sous-traitants "pompage" de la région des Pays de la Loire, équipés de camions pompes et de camions tapis.

Environ 120 établissements sont potentiellement concernés dans la région.

## → Description

Dans un premier temps, la CRAM mènera une campagne d'information auprès des entreprises appartenant à la cible en proposant une aide au financement de détecteurs de lignes (*par contrat de prévention ou aide financière simplifiée*).

L'aide aura une durée limitée dans le temps au delà de laquelle la CRAM procédera à une vérification des matériels par sondage dans 20 % des établissements ciblés afin de s'assurer de la présence et du fonctionnement effectif des détecteurs de lignes.

Tout constat de carence donnera lieu à une injonction.



2009

Deuxième semestre :

- Définition du cadre de l'aide financière simplifiée.
- Organiser une information à destination des entreprises en collaboration avec l'organisation professionnelle ad hoc
- Mailing d'information à destination des entreprises.

2010

- Réalisation des aides financières simplifiées

2011

- Campagne de vérification par sondage.
- Adresser un bilan à l'organisation professionnelle
- Injonction si absence de détecteur constatée

2012

- Suivi des dossiers d'injonction

## Secteur de la construction de pavillons individuels

### CTR2 : BTP - Pierres et terres à feu Eau, gaz électricité

#### → Objectifs

Le secteur de la construction de pavillons individuels représente environ le 1/3 du chiffre d'affaires du bâtiment et approximativement 16000 salariés. Les travaux sont généralement réalisés par des entreprises de moins de 20 salariés qui sont également celles dont la sinistralité est la plus importante. Ce secteur est donc doublement stratégique.

Toutefois, la multitude d'entreprises, la dispersion des chantiers, le manque de MO institutionnels et de coordination SPS, l'absence d'interlocuteurs sur les ouvrages en font un des secteurs les plus difficiles à aborder dans le cadre d'actions construites. L'enquête réalisée par la CRAM et les Services de Santé au Travail en 2007 et 2008, dans ce secteur, met en évidence une réelle méconnaissance des dangers et un déni du risque de la part des salariés, notamment en matière de chutes de hauteur. Elle montre également que si les salariés aiment leur métier, la pénibilité du travail est telle qu'une majorité d'entre eux quittent ce secteur d'activité avant 45 ans.

L'action propose donc de mobiliser les acteurs de la profession autour de messages de prévention "positifs" visant à faire prendre conscience des risques et à valoriser des "bonnes pratiques" simples, pouvant être facilement mises en oeuvre.

#### → Description

Cette action sera construite en partenariat avec les Services de Santé au Travail. Le concours de l' OPPBTP et de la DRTEFP sera également recherché pour en améliorer son efficacité.

Elle s'articulera autour de 3 axes :

- 1) Sensibilisation des salariés : une brochure sera remise et commentée à chaque salarié du secteur par son médecin du travail lors d'une visite périodique.
- 2) Mobilisation des organisations professionnelles (FFB, CAPEB) et d'autres partenaires (Chambres des métiers..) pour sensibiliser les chefs d'entreprises
- 3) Actions de communication ciblées dans les journaux et revues publiés par les partenaires susmentionnés (Prévention Entreprise, Revues de médecine du travail, Artisanat Mag..)



2009

- Synthèse de l'enquête avec Services de Santé au Travail.
- Présentation de l'enquête aux instances CAPEB et FFB ainsi qu'à l'OPPBTP et à la DRTEFP
- Adoption de la stratégie d'action commune CRAM, SST (si possible étendue aux instances susmentionnées).
- Préparation d'une brochure pour les salariés avec les mêmes partenaires.

2010

- Édition par la CRAM de la brochure
- Réunions de lancement dans chaque SST pour mobiliser le plus grand nombre possible de médecins.
- Diffusion de la brochure aux salariés par les médecins du travail lors des visites médicales

2011

- Préparation de la campagne de communication.
- Diffusion de la brochure aux salariés (par SST par les médecins du travail lors des visites médicales.)
- Campagne de communication utilisant tous les vecteurs de communication des partenaires susmentionnés.

2012

- Évaluation : réalisation d'une enquête sur petit un échantillon représentatif de 100 salariés.
- Les contrôles effectués dans le cadre du PNAC sur les chutes de hauteur et les manutentions porteront à 30 % sur les pavillons.
- Diffusion du bilan aux partenaires.

# Réduction de l'exposition des salariés aux poussières de bois dans les industries du bois et de l'ameublement

## CTN F

### → Objectifs

La campagne de contrôle conjointe DRTEFP/CRAM organisée dans la filière en 2008 a mis en évidence de nombreuses anomalies notamment :

- l'absence d'entretien et de vérification des installations de ventilation,
- des défauts de conception ou des dysfonctionnements des dispositifs de recyclage de l'air
- l'absence de moyens de maîtrise pour les activités de finition et les opérations annexes

L'objectif de cette action est de produire des documents de référence pour la filière et de réduire l'exposition dans 10 % des établissements de la région de 5 salariés et plus, soit 40 établissements.

### → Description

Élaboration d'un document et d'une stratégie de communication régionale sur les obligations concernant la maintenance et les vérifications des systèmes de ventilation.

Définition d'un socle minimum d'exigences sur les 3 volets: recyclage, finition et maintenance.

Accompagnement de 40 entreprises, dont 10 équipées de dispositifs de recyclage, pour atteindre le niveau de prévention requis.

Communication avec les organisations professionnelles sur le déroulement de l'action et les résultats obtenus.

2009

Action commune DRTE/CRAM :

- Produire un support de communication à destination des entreprises sur les obligations et moyens concernant la maintenance et les vérifications des systèmes de ventilation
- Élaborer une stratégie de communication et diffusion du document

État des lieux :

- Sélection des entreprises cibles (numéros risque, effectif, ...) Établir une liste cible de 40 établissements ≥ 5 salariés Élaboration d'un questionnaire pour caractériser ces entreprises
- Élaborer un socle d'exigences pour les 3 volets recyclage, finition, maintenance et un guide de visite associé.

Faire 1 visite diagnostic dans 25% des établissements ciblés Action Maintenance :

- Production d'un support de communication à destination des petites entreprises sur obligations et moyens concernant la maintenance des systèmes de ventilation (CRAM/DRTEFP)
- Élaboration stratégie de communication + diffusion du document

2010

- Identifier les partenaires potentiels Organiser des réunions avec les organisations professionnelles et les partenaires identifiés pour présenter l'action

- Réaliser une visite diagnostic des établissements ciblés restants
- Accompagner les établissements dans la mise en oeuvre du socle d'exigences
- Réaliser un bilan à mi-parcours et préciser les objectifs de résultats pour 2012

2011

- Accompagner les établissements dans la mise en oeuvre du socle d'exigences.

2012

- Accompagner les établissements dans la mise en oeuvre du socle d'exigences.

Dresser un bilan de l'action :

- Nombre de situations de travail modifiées suite à nos recommandations
- Nombre d'incitations financières

Communication :

- Rédiger un document de synthèse sur le socle d'exigences et les bonnes pratiques
- Organiser une information à destination des entreprises en lien avec les organisations professionnelles et les partenaires pour le bilan de l'action et les bonnes pratiques.

# Bonnes pratiques de prévention dans les pressings

## CTN F

### → Objectifs

Réduire les risques liés à l'utilisation du perchloréthylène dans les pressings en privilégiant la solution de la substitution par changement de technologie. Un objectif de substitution dans 10 pressings est visé.

### → Description

Près de 550 salariés sont exposés au perchloréthylène dans les 266 pressings du n° de risque 930BA.

Cette action comprendra une campagne d'information collective des pressings avec des partenaires ciblés (*organisations professionnelles, DRIRE, ADEME, Agence de l'eau, Chambres des métiers, SST...*) en s'appuyant sur des témoignages de substitution réussie.

Un accompagnement de 20 pressings sera assuré pour les aider à mettre en œuvre la substitution du perchloréthylène. Un dispositif d'aides financières simplifiées est associé à cette action.

2009

- Rechercher des partenaires pour les communications locales
- Bâtir le dispositif d'incitations financières (*types d'équipement financés, montants des participations...*)
- Élaborer un dossier de communication intégrant la description des technologies alternatives et les possibilités d'aides financières des différents partenaires
- Rechercher des entreprises pour témoigner d'une substitution réussie pour chaque technologie et chaque département.
- Organiser une 1ère réunion d'information départementale.

2010

- Organiser une réunion d'information dans chacun des 4 autres départements (*objectif : 60 participants au total pour les 5 réunions départementales*)
- Accompagner au moins 20 pressings en cumul 2010 - 2011 dans une démarche de substitution (*le risque de TMS sur les postes de repassage sera également pris en compte*)
- Déploiement du dispositif d'aides financières simplifiées

2011

- Poursuite de l'accompagnement des pressings dans une démarche de substitution

2012

- Réaliser une synthèse de l'opération :
  - nombre de pressings ayant substitué
  - retour d'expérience des pressings ayant substitué
  - nombre d'incitations financières simplifiées et montant des aides allouées
- Communication du bilan aux partenaires ayant participé à l'action

# Prévention des TMS dans les filières viande de boucherie et avicole

## CTN D

### → Objectifs

Prévenir les TMS en assurant la promotion du pouvoir de coupe du couteau dans au moins 40 établissements (*soit environ 1/4 des établissements de la région*). L'action consistera à former des référents dans ces établissements et à s'assurer qu'ils déploieront des formations sur ce thème en intra.

### → Description

La CRAM s'engage à organiser 8 stages.

Un appel d'offre est lancé par la CNAM pour référencer des formateurs, le financement par la CNAM est limité à 2009-2010 (*LR-DRP-100/2008*).

La CRAM accompagnera les établissements dans lesquels des référents ont été formés et vérifiera le déploiement des formations en intra dans ces établissements.

2009

- Présentation de l'action aux organisations professionnelles
- Envoi d'un mailing aux établissements des codes risques 151AB, 151AC, 151CA pour proposer l'offre de service
- Visite de relance pour finaliser les inscriptions
- Organisation de 4 sessions (*soit 20 établissements*)

2010

- Visites de suivi dans les établissements ayant bénéficié de la formation notamment pour s'assurer que les formations en intra sont déployées
- Organisation de 4 sessions (*soit 20 établissements*)

2011

- Visites de suivi dans les établissements ayant bénéficié de la formation notamment pour s'assurer que les formations en intra sont déployées

2012

- Rédaction d'une synthèse de l'action
- Communication du bilan aux organisations professionnelles

# Accueil des salariés dans les filières viande de boucherie et avicole

## CTN D

### → Objectifs

Réduire la sinistralité (*accidents, TMS*) des nouveaux embauchés par la mise en oeuvre de procédures d'accueil formalisées dans 80 % des établissements de plus de 50 salariés de ces deux filières (*soit environ 40 établissements*).

### → Description

L'état des lieux réalisé en 2008 dans la filière avicole a montré que seuls deux groupes sur cinq ont élaboré une procédure d'accueil.

Établir une fiche méthodologique sur l'accueil des nouveaux embauchés  
Présenter la démarche aux organisations professionnelles et aux partenaires.

Organiser une réunion avec les entreprises des filières ciblées.

Accompagner les établissements dans la mise en oeuvre de leur procédure d'accueil (*livret d'accueil, référentiels de formation, tutorat...*)

Vérifier la mise en place des procédures d'accueil dans les établissements ciblés.



09

- Mise au point de la fiche méthodologique (*élaborée pour la filière avicole en 2008*).
- Test de la démarche dans 4 établissements.
- Présentation de la démarche aux organisations professionnelles et aux partenaires (*FIA, CNADEV, FNICGV et MSA*).

10

- Organisation d'une réunion de lancement à destination des professionnels
- Visites de suivi dans les établissements ciblés

11

- Visites de suivi dans les établissements ciblés

12

- Réalisation d'un bilan de l'action :
  - nombre d'établissements ayant mis en oeuvre une procédure d'accueil
  - synthèse des bonnes pratiques
  - nombre d'incitations financières (*contrats, injonctions*)
- Communication du bilan aux organisations professionnelles et aux partenaires

# Prévention des TMS dans les centres de tri de déchets

## CTN C

### → Objectifs

Objectiver le risque TMS dans les centres de tri de déchets par un diagnostic approfondi dans 8 établissements de la région.

Obtenir une amélioration concrète et pérenne des postes de travail pour prévenir l'apparition de TMS dans au moins 4 établissements de cette cible.

### → Description

Cibler 8 établissements de la région dans cette activité sur une trentaine d'établissements.

Établir un diagnostic de l'établissement orienté TMS: mise en évidence des facteurs de risques, évaluation de la politique de prévention des TMS.

Proposer une stratégie d'actions: formation d'un référent TMS, accompagnement du référent pour améliorer au moins une situation de travail.

Élaborer une synthèse des bonnes pratiques pour capitaliser cette action.

Communiquer le bilan de notre action à la branche professionnelle.

2009

→ Élaboration d'un questionnaire diagnostic (*facteurs de risques, politique de prévention des TMS*)

2010

→ Réalisation des diagnostics des 8 établissements  
→ Synthèse des résultats et construction de la stratégie d'actions  
→ Restitution aux 8 établissements et proposition d'une stratégie d'actions

2011

→ Formation de référents TMS pour au moins 4 établissements  
→ Accompagnement des référents pour améliorer au moins une situation de travail par établissement

2012

→ Synthèse de l'action et élaboration d'un guide de bonnes pratiques  
→ Communication du bilan de notre action à la branche professionnelle

# Transport routier de marchandises

## CTN C

### → Objectifs

Augmenter le niveau de prévention dans le Transport Routier de Marchandises (TRM) en faisant adopter plus de 50 % des recommandations du service prévention dans les établissements ciblés sur la période.

### → Description

Choisir 50 établissements (*environ 4 % des établissements de la région*) de moins de 150 salariés disposant si possible d'un garage associé.  
Réaliser un diagnostic dans chaque établissement ciblé sur la base d'un guide de visite.  
Transmettre nos recommandations à l'entreprise en précisant un niveau minimum d'exigences.  
Accompagner les entreprises pour atteindre le niveau de prévention requis (*visites de suivi, courriers, contrats de prévention, injonctions*).  
Vérifier la prise en compte de nos recommandations.  
Communiquer avec les organisations professionnelles sur le déroulement de l'action et les résultats obtenus.

2009

- Définir la cible (*entreprises choisies par secteur géographique*).
- Rédiger un guide de visite prenant en compte les principaux risques (*risque routier, manutention, mise à quai, coactivité, risque chimique dans les garages..*) et définir un socle minimal d'exigences.
- Visiter quelques établissements de la cible pour valider le guide.

2010

- Présenter l'action aux organisations professionnelles
- Organiser au moins une réunion professionnelle à destination des entreprises en collaboration avec une organisation professionnelle (*FNTR, UNOSTRA, TLF*)
- Visiter la totalité des établissements ciblés

2011

- Accompagner les établissements ciblés

2012

- Dresser un bilan de l'action :
  - nombre de situations de travail modifiées
  - nombre de visites, de courriers, contrats, injonctions
- Rédiger un document de synthèse des bonnes pratiques.
- Organiser au moins une réunion professionnelle à destination des entreprises en collaboration avec une organisation professionnelle (*FNTR, UNOSTRA, TLF*) pour présenter le bilan et le document de bonnes pratiques.